

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INVESTISSEZ DANS LES TALENTS DE DEMAIN

Vous êtes une entreprise individuelle, une société à responsabilité limitée, une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale ? Vous êtes alors probablement redevable de la taxe d'apprentissage, le seul impôt dont vous avez la libre affectation. Saviez-vous que vous aviez le choix de verser cette taxe à l'université de Rouen Normandie ? Explications.

L'entreprise, des besoins de recrutement en constante évolution

Trouver des salariés dont les compétences sont en adéquation avec les attentes de son entreprise est la première préoccupation d'un chef d'entreprise ou d'un service RH. Dans un monde en constante évolution, l'université de Rouen Normandie multiplie les interactions avec les entreprises et les professionnels (parcours en alternance, projets tutorés, stages et intervenants extérieurs), pour être à l'écoute de leurs attentes et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des 1500 diplômés de l'établissement chaque année.

L'université de Rouen Normandie, un vivier de compétences

Avec plus de 35 000 étudiants dont 1 300 alternants, 1 200 stagiaires formation continue et 2 800 étudiants internationaux, l'université de Rouen Normandie favorise le développement et l'élargissement des compétences de chaque étudiant. Du BUT au Doctorat en passant par le titre d'ingénieur, l'URN propose près de 400 formations réparties sur sept campus et couvrant tous les champs disciplinaires pour former vos collaborateurs de demain.

Ensemble, investissons dans les talents de demain

Institution, employeur, vecteur d'innovation et de création, pôle culturel et intellectuel, l'université de Rouen Normandie participe activement au développement économique de son territoire. À l'écoute des besoins des entreprises, l'Université accompagne ses étudiants pour maximiser leur employabilité afin de répondre aux attentes du mode socioéconomique et culturel. Ensemble, grâce à la taxe d'apprentissage, nous investissons dans les talents de demain.

>> 13% de la taxe d'apprentissage de votre entreprise peut être au développement des formations initiales technologiques et professionnelles de l'Université.

Concrètement, verser la taxe d'apprentissage à l'université de Rouen Normandie, c'est :

- Contribuer au développement et à la qualité de nos formations ;
- Participer au développement de projets pédagogiques innovants ;
- Accompagner la professionnalisation des étudiants ;
- Financer l'aménagement de nouvelles salles facilitant l'innovation pédagogique ;
- Investir dans des équipements correspondant aux technologies utilisées dans le monde professionnel.

Le succès de collaborations réussies

7000

stages par an

40 000

heures de formation assurées par des professionnels issus des entreprises

1300

alternants sous contrat

1200

stagiaires formation continue chaque année

Versez la taxe d'apprentissage

Mode d'emploi

[De nombreuses formations de l'Université](#) sont éligibles à la taxe d'apprentissage. Consultez la liste des composantes auprès desquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage et, le cas échéant précisez le ou les diplômes que vous souhaitez soutenir.

1. Rendez-vous sur SOLTÉA, la plateforme du solde de la taxe d'apprentissage ;
2. Sélectionnez l'Université grâce au code UAI 0761904G ou la / les structures de formation de l'Université que vous souhaitez soutenir ([voir les codes UAI](#)) ;
3. Indiquez la part que vous souhaitez attribuer (en pourcentage), puis validez votre choix.

Calendrier

- Du 27 mai au 2 août 2024 : 1ère période de répartition et ouverture de SOLTÉA pour les employeurs
- Du 12 août au 4 octobre 2024 : 2e période de répartition et clôture de la campagne
- À partir du 25 octobre 2024 : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

Contact

taxe.apprentissage@univ-rouen.fr

Publié le : 2022-04-15 10:16:09